



GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS ISSUES DE LA CONGREGATION DES SŒURS DE MORMAISON

Approuvé lors de l'AG du 27/02/2014

PROJET ASSOCIATIF

1 - Présentation de l'Alliance Mormaison

L'Alliance Mormaison a été constituée le 08 septembre 2011 entre les personnes morales ci-après :

- L'Association du Ruleau, 2 rue de Nantes, 85190 AIZENAY,
 - L'Association Marie Brisson, 7 rue Cavoleau, 85200 FONTENAY LE COMTE.
 - L'Association Maison Sainte Anne, 3 rue du Boisdet, 85520 JARD sur MER.
 - L'Association Maison Sainte Marie, 383 rue Saint Martin, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE,
 - L'Association Saint Denis, rue Jean Guilbaud, 85450 VOUILLE les MARAIS
 - La Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, 85260 MORMAISON
- 1) au titre de la responsabilité qu'elle exerce auprès des Associations dénommées ci-dessus
 - 2) au titre des établissements hébergeant ses membres âgés : EHPAD de Mormaison, EHPAD des Brouzils.

- D'autres associations pourraient rejoindre l'Alliance après agrément de son Conseil d'Administration sous réserve qu'elles adhèrent aux valeurs de la Charte et au présent projet associatif.

Les Associations d'Aizenay, Jard-sur-Mer, Talmont-Saint-Hilaire et Vouillé les Marais, ont été créées à l'initiative de la congrégation des sœurs des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie de Mormaison. L'Alliance Mormaison a été créée afin de voir se pérenniser le réseau des Maisons de Retraite de la congrégation.

L'Association Marie Brisson de Fontenay le Comte a été créée à l'initiative des Sœurs de L'Union Chrétienne. Cette congrégation a rejoint celle des Sacrés-Cœurs de Mormaison par la fusion du 01/07/2011.

La congrégation a su :

. Transmettre à chaque association :

- une même histoire, prenant sa source auprès de son fondateur le Père Pierre MONNEREAU,
- une même orientation puisée dans sa Règle de Vie, se traduisant par la participation à la promotion humaine et chrétienne des personnes et des groupes avec le souci d'être particulièrement attentif aux défavorisés,

. Destiner les associations au même avenir :

- en confiant les maisons de retraite qu'elle avait en charge à des associations sans but lucratif, afin que celles-ci continuent de promouvoir un service de qualité aux personnes âgées, tout particulièrement celles qui sont fragilisées et, dans une société pluraliste, de faire vivre une identité fondée sur les valeurs chrétiennes.

2 – L’objet

L’Alliance Mormaison a pour objet de :

- Mettre en œuvre la finalité définie dans le préambule ci-dessus et la charte commune,
- Partager les expériences et développer des moyens communs,
- Contribuer à une harmonisation des pratiques de fonctionnement,
- Veiller à la promotion et au soutien des intérêts des personnes morales adhérentes auprès des partenaires et autorités de contrôle,
- Travailler à une coopération renforcée entre les personnes morales adhérentes.
- Initier et promouvoir de nouveaux services d’aide aux personnes.

3 – L’identité, les valeurs

Nous faisons nôtres les valeurs énoncées dans la charte élaborée par les associations fondatrices.

Nous entendons participer à la promotion humaine et spirituelle des personnes avec une attention spéciale aux défavorisés, pour révéler à travers des gestes concrets, particulièrement aux moments difficiles de la vie, la dimension transcendante de chaque être humain.

Notre vocation est liée au message de l’évangile et à la mission de l’Eglise. Elle s’enracine dans un héritage et dans la fidélité aux valeurs des congrégations qui sont à l’origine de nos établissements.

Nous nous intégrons dans une société laïque respectueuse des libertés et des convictions de chacun. Nos associations se veulent des lieux de vie bien intégrés dans l’environnement local et largement ouverts vers l’extérieur.

Nous nous inscrivons dans les politiques médico-sociales et sociales mises en place par les autorités. Nos associations partagent la volonté de demeurer dans une logique d’économie sociale et solidaire et consacrent la totalité de leurs ressources au bien-être des résidents, au statut social des salariés. Nous portons notre engagement à la rencontre de celui des services publics, dans le secteur médico-social à but non lucratif, notamment en faveur des personnes âgées. Nous constituons un lieu d’échange et d’entraide entre nos associations et la congrégation pour qu’elles puissent rendre le meilleur service aux personnes qu’elles accueillent.

Les associations mettent en œuvre ces valeurs. Elles affirment que chaque personne est au centre de leurs préoccupations et est un être de transcendance et de relation. Elles confirment leur désir d’accompagner, d’accueillir et de soigner toute personne, si possible jusqu’au terme de sa vie, dans le respect de son histoire, de sa personnalité, de ses convictions et de ses différences.

4 – Le contexte de l’activité de l’Alliance Mormaison

Notre action s’inscrit dans un contexte médico-social fortement règlementé et encadré. Il s’agit donc pour nous de nous approprier les politiques et objectifs fixés par les pouvoirs publics, de leur donner un sens et de les promouvoir dans les différentes structures.

Les politiques de maintien à domicile engendrent une élévation significative de l’âge d’entrée et du degré de dépendance des nouveaux résidents dans les établissements. Le taux de rotation des résidents est en forte augmentation. Ces données influencent fortement le mode de fonctionnement des établissements. La tendance constatée est appelée à se poursuivre, nous devons anticiper et accompagner ces évolutions.

Nos associations s'inscrivent dans la démarche de conventionnement (convention tripartite) avec le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et sa logique de progression permanente de la qualité des services proposés aux résidents. Notre action s'inscrit pleinement dans les orientations de mise en œuvre de coopération entre établissements médico-sociaux partageant les mêmes origines et les mêmes valeurs.

Nous affirmons notre volonté de maintenir l'accès des maisons de retraite aux populations les plus modestes en préservant les habilitations à l'accueil de personnes relevant de l'aide sociale.

Nous veillons aux conditions d'attractivité des Maisons de retraite par la mise en œuvre des évolutions nécessaires tant sur les plans matériels, fonctionnels qu'humains, dans le souci permanent de la qualité de l'accueil et de l'équilibre financier.

Chaque association entretient des liens directs avec les autorités de contrôle, l'Agence Régionale de Santé, le Service tarification du Conseil Général, les collectivités locales, les maires et les conseillers généraux, les organismes locaux œuvrant dans le secteur médico-social (CLIC*, ...), les paroisses.

L'Alliance Mormaison représente l'ensemble des associations auprès du Conseil Général, des élus nationaux et des Fédérations départementales ou régionales (FVISASIC*, URIOPSS* ...). Elle peut intervenir directement auprès de ces instances pour soutenir les démarches d'intérêt général.

5 – Les acteurs des associations adhérentes

Nous affichons notre volonté de faire de toutes les parties prenantes nécessaires au fonctionnement des associations et établissements de véritables partenaires. La qualité de vie des résidents dépend de la bonne collaboration entre ces différents acteurs :

➤ Les adhérents

Les adhérents sont la base du fonctionnement associatif. Leur engagement ne saurait se limiter à leur seule présence à l'assemblée générale. Ils sont informés autant que possible et invités à devenir des acteurs de la vie des associations membres.

➤ Les résidents

Les résidents et leurs familles sont au cœur du projet associatif. Il s'agit de prendre en considération la primauté de la dignité des personnes âgées accueillies. Cela exige de leur permettre de rester sujets de leur propre histoire et acteurs de leur propre vie dans les décisions les concernant. Le projet personnalisé permet de prendre en compte leur singularité pour répondre au mieux à leurs besoins. Il s'agit de les accompagner autant que possible jusqu'au terme de leur vie quel que soit le degré de dégradation physique et/ou mentale.

Les engagements que prennent les associations à leur égard sont de mettre en œuvre la réponse la mieux adaptée à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs capacités. Il s'agit de créer les conditions de leur participation active à la vie de l'établissement et leur permettre d'être acteur de leur cadre de vie. Nous aidons à créer au sein de chaque association les conditions permettant de respecter et promouvoir les droits de la personne tels que définis dans la Charte des droits et liberté de la personne âgée dépendante.

Le Conseil de la vie Sociale est une instance de concertation contribuant à l'amélioration de la qualité des services proposés aux résidents.

➤ **Les familles de résidents**

Nous attachons une grande importance aux relations avec les familles qui doivent être tenues informées de la situation de leur parent, de son évolution et des difficultés éventuellement rencontrées. Les contacts directs entre la famille, la direction et le personnel sont privilégiés à l'occasion des visites. Ces relations sont plus étroites lors de la fin de vie afin que les familles puissent être aussi présentes que possible pour accompagner le résident.

Des réunions destinées aux résidents et à leurs familles sont organisées au moins une fois par an dans chaque établissement. Elles ont comme objectif d'informer sur la vie et les projets de l'établissement. Elles sont également des lieux d'écoute, des attentes des uns et des autres.

➤ **Les salariés**

La qualité de vie du personnel qui travaille avec les contraintes et les spécificités d'un établissement médico-social fait l'objet d'une attention particulière de la part des associations. Le dialogue et le travail en équipe contribuent à établir un climat de confiance et à permettre les adaptations nécessaires à l'amélioration de la qualité des services rendus aux résidents.

Nous invitons chaque établissement à apporter un soin particulier au dialogue social conduit avec les organisations représentatives. Nous soutenons les associations dans la recherche de convergence des politiques managériales et salariales.

L'élévation du degré de dépendance, la prise en charge de résidents souffrant de pathologies spécifiques (désorientation, ...), la confrontation plus fréquente avec la mort, sont des évolutions récentes auxquelles le personnel doit faire face. Pour y répondre, nous encourageons une démarche dynamique de formation et de promotion des salariés afin de leur permettre de satisfaire ces nouveaux besoins.

➤ **Les bénévoles**

L'implication des bénévoles est vitale pour les activités de nos établissements. Elle apporte aux résidents une ouverture vers l'extérieur et contribue à la dynamique de vie et de partage. Il revient à chaque association de préciser le rôle des bénévoles et les limites de leur intervention.

Les bénévoles sont régulièrement informés et invités aux réunions ou rencontres organisées dans les établissements à l'intention des résidents et de leur familles. L'action des bénévoles est valorisée autant que faire se peut : articles, communication interne, présentation lors des assemblées générales.

Une attention particulière est apportée à l'accueil de nouveaux bénévoles. La présentation de la charte et du projet associatif est effectuée, afin de leur permettre de bien situer le contexte de leur intervention.

6 – Les Relations entre les associations membres de l'Alliance Mormaison

➤ Les associations

- Participent activement à la vie de l'Alliance
- développent les contacts entre-elles
- échangent leurs expériences
- recherchent des mutualisations

➤ La Congrégation

La Congrégation des Sœurs des Sacrés Cœurs de Mormaison est membre de l'Alliance Mormaison. Elle est à l'origine de chaque maison et est propriétaire d'une part importante du patrimoine immobilier. Elle entretient des relations de confiance avec chacune des associations adhérentes. Le maintien de communautés religieuses à proximité des établissements, ainsi que la présence de représentantes au sein des différents conseils d'administration contribuent à faire vivre la spiritualité et à lui permettre d'assurer une veille, gage de la poursuite des valeurs qu'elle a initiées.

➤ L'Alliance Mormaison

- Pilote et anime les groupes de travail en s'attachant si nécessaire les services de consultants externes.
- Représente les associations, dans les situations qu'elle définit, auprès du Conseil général, des élus nationaux et des Fédérations départementales ou régionales (Fvisasic, Uriopss ...). Elle s'engage à rendre compte à l'issue de chacune de ses interventions.
- Peut assurer si nécessaire un rôle de médiation entre les associations membres

7 – Le fonctionnement

Des réunions régulières du bureau et du Conseil d'administration permettent de suivre la vie de l'Alliance Mormaison et d'en modifier le cours si nécessaire. Des représentants des directeurs d'établissements y sont invités.

L'Alliance Mormaison organise et anime les groupes de travail.

Les directeurs d'établissements se réunissent une fois tous les deux mois en présence du Président ou de son représentant.

Le président, épaulé par le bureau, assure son rôle politique et de représentation de l'Alliance Mormaison.

8 – Les orientations 2013 - 2017

Le programme d'actions pour la période 2013 – 2017 s'articule ainsi :

➤ **Rechercher une harmonisation** dans les domaines suivants :

- Démarches d'amélioration continue
- Politiques managériales
- Outils de gestion : logiciels informatiques,
- Protocoles et procédures, contrats d'accueil
- Communication interne et externe

➤ **Développer des coopérations** dans les domaines suivants :

- Politique salariale
- Contrats fournisseurs
- Plans de formations
- Projets personnalisés
- Veille permanente sur les évolutions du secteur

> **S'engager à la réflexion** dans les domaines suivants :

- Patrimoine immobilier
- Patrimoine culturel et religieux
- Place des religieuses dans les établissements

-O-O-O-O-O-O-

* *CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination*

* *FVISASIC : Fédération Vendéenne des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne*

* *URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux*